



Compte Rendu du CA de l'UL du 04/11/2014 par les représentants des BIATSS SNPTEs – A&I UNSA

Le CA débute à 9h20

Procurations : 5

1. Informations du Président et du Vice-président

Présentation de Ludovic MARTINET, nouveau VP Etudiant, qui termine sa thèse en histoire.

Frédéric VILLIERAS est le nouveau VP du Conseil Scientifique.

Budget 2015 : il est quasiment finalisé. On y retrouve des moyens au plus égaux à ce que nous avons cette année. Des inquiétudes existent : toujours pas de prise en compte du GVT par exemple. Peu de mesures réglementaires. Il reste très serré.

A noter pour le CPER : le premier montant proposé par le ministère était très faible (30% des sommes engagées dans le précédent contrat). La CPU, l'association des Régions de France s'en sont émues, et le Premier Ministre a décidé de revoir ce budget. Pas d'information claire, mais des hypothèses de multiplication par 2, voire 3 (difficile à imaginer) sont évoquées.

Nouveau modèle de répartition des moyens aux Universités (MODAL) qui remplace SYMPA. Les universités fusionnées y sont mal traitées. MODAL ferait apparaître pour l'UL un excédent de financement de 9 à 15 M€ ! C'est ridicule, donc ce modèle ne sera pas appliqué pour la dotation, mais il pourrait l'être pour la répartition des emplois. Or l'UL n'est pas, du point de vue de l'Etat, en situation de sous-dotation. Donc il ne faut pas attendre de miracles...

Le dernier versement de la dotation de charge pour service public n'était pas complet. La CPU a annoncé que les salaires de décembre pourraient ne pas être couverts. Le Ministère a rassuré la CPU sur le fait que la dotation serait versée courant novembre. A l'UL, au pire, le Fonds de Roulement permettrait d'assurer les salaires, donc pas d'inquiétude à avoir.

Rencontre du Ministère sur les dossiers IDEX/ISite. Le dossier est à déposer pour le 21 janvier. Un échange a eu lieu sur le périmètre envisagé par l'UL. Le Ministère a confirmé que le jury fera des remarques sur l'orientation du dossier, ceci pouvant aller jusqu'à la non présélection. De toute façon, c'est un processus au long cours car la décision finale se fera en janvier 2016. Un dossier IDEFI sur le numérique pourrait être déposé.

Relations avec GeorgiaTech dans le domaine des matériaux (IJL, Institut Lafayette, LEM3, etc.) : des plateformes existent/vont exister (ex : Tube à l'IJL), l'idée serait de développer des complémentarités entre UL et GeorgiaTech.

Publication du poste de Directeur de l'ENIM : Pierre CHEVRIER est renouvelé dans ses fonctions. Sa feuille de route est d'intégrer l'ENIM dans le Collégium L-INP au 1^{er} janvier 2016.

Le DGS cite 3 points :

1. présentation de Frédérique HINSBERGER revenue à l'UL le 1^{er} octobre. Elle travaille avec le Secrétaire Général par intérim pour gérer les Conseils Centraux.



2. désormais dans les documents proposés au CA, pour chaque point une fiche de synthèse présente rapidement chacune des propositions au vote (avis des conseils, incidence financière, motifs et intérêts, porteurs, texte réglementaires, etc.).

3. Budget Rectificatif (BR) n°2 : il ne sera pas présenté aujourd'hui car le travail n'est pas terminé du fait des remontées des composantes. Il sera présenté au CA de décembre.

Une de vos représentants signale que certaines dépenses devaient être inscrites dans le BR 2014. Sans cela, les fonds ne pourront pas être dépensés en 2014, donc ils risquent de retomber dans le « pot commun » ?

Le DGS répond que les exceptions seront traitées et une procédure pratique sera donnée aux composantes.

1bis. Compte-Rendu du CA du 23 septembre

Une de vos représentants explique que seul 1/3 de son intervention est au CR. Elle avait rendu compte de tous les soucis liés au gel d'emplois BIATSS, aux effets pervers des concours Sauvadet, etc.

Le Président précise que l'insertion du commentaire complet sera faite.

Vote : 1 abstention, autres pour.

Ressources Humaines

3. Prime d'intéressement, dispositif sectorisé 2014

Le Président signale qu'en 2016, un nouveau régime indemnitaire pour les BIATSS se mettra en place (RIFSEEP, pour Régime Indemnitaire basé sur la Fonction, la Sujétion, l'Expertise et l'Engagement Professionnel). Cela remettra à plat la PPRS, l'IAT, etc. mais également la PFI. La NBI restera hors de ce champ. Il y aura également une part variable liée à la « manière de servir » qui se rapproche de la Prime par Objectif.

La VP RH retrace un historique des travaux. Un GT composé entre autres de 3 rapporteurs du CA a été mis en place. Un premier dispositif a été proposé : il mentionnait des primes individuelles et collectives, à destination des BIATSS et des enseignants-chercheurs, sur ressources composantes et sur une enveloppe Etablissement, ainsi qu'une commission centrale d'attribution. A l'issue de concertations avec les bureaux des différents conseils centraux, le terme « usine à gaz » est souvent ressorti, et par ailleurs, les objectifs 2014 n'avaient pas encore été définis, tard dans l'année.

Une nouvelle version a été proposée, dispositif expérimental (un bilan sera fait à la fin du 1^{er} trimestre 2015) et sectorisé (limité aux personnels BIATSS). La base du texte est le décret sur l'intéressement, et on définit des priorités (larges) d'attribution. Le financement se fait sur les ressources des composantes, et sur l'Etablissement pour les services centraux. La limite haute est de 3500 € bruts. Les directeurs de composantes doivent justifier à leur conseil des primes (anonymes) et des critères retenus.

Une de vos représentants rappelle la position de la plupart des membres du CT dont le SNPTES et l'UNSA : nous sommes contre cette prime pour plusieurs raisons :

- Individualisation des primes,
- Elles s'adressent aux composantes qui ont des ressources propres. Celles qui n'en ont pas se trouveront exclues du système,



- Nous avons souhaité que le taux 5 a minima soit atteint avant tout autre projet de prime, or la catégorie A devrait obtenir le taux 5 en septembre 2015 sous réserve des moyens disponibles,
- Cela revient à supprimer la prime de Noël pour les personnels,
- Pour les services centraux, le montant est calculé par rapport à la prime distribuée l'an dernier.

Un représentant des BIATSS précise que son organisation s'est prononcée pour au CT. Ils ont développé différents principes : cadrage, universalité, transparence et collégialité dans l'attribution et dans le rendu, subsidiarité. L'essentiel de leurs revendications est satisfait, ceci explique leur vote. Ceci dit, il déplore que la Formation Continue ne soit pas intégrée, et que les Enseignants-Chercheurs ne soient pas concernés.

Un représentant du collège B s'inquiète de la différence de traitement entre composantes riches et pauvres, donc d'une possible rupture d'égalité de traitement.

Une autre représentante du même collège précise qu'elle est également contre car cela va entraîner des différences, en particulier tous les personnels ne sont pas concernés par les objectifs affichés.

La VP RH précise qu'on parle bien dans le texte des ressources des composantes, plus des ressources contractuelles. Donc toute composante, même sans ressource contractuelle peut distribuer des primes si elle possède encore des fonds.

Le Président précise qu'il existe pour les enseignants-chercheurs entre autres une possibilité de prime recherche, mais elle est trop complexe à mettre en œuvre. Toutefois la PEDR et la prime au brevet existent, donc les enseignants-chercheurs peuvent également bénéficier de primes. Vu le texte présentant le RIFSEEP, il n'y a pas de raisons actuellement qu'il ne s'applique pas à cette catégorie de personnels. Le dispositif évoqué ici est déjà mis en place dans un certain nombre d'établissements. Il n'a pas noté de position syndicale générale sur cela car des Organisations ont voté largement pour en CT ailleurs. D'ailleurs dans les ex-établissements, il existait des dispositifs acceptés par les OS.

Le Président remercie les membres du CA qui ont travaillé sur le sujet quel que soit leur positionnement lors du vote, et appelle à ce dernier.

Vote : 9 contre (SNPTES, UNSA, Etudiants, Obstinés), 2 abstentions (collectivités territoriales), pour 13.

Vos élus ont voté contre pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, et parce qu'avec la perspective du RIFSEEP, il nous semblait urgent d'attendre.

4. Enseignants-Chercheurs : obligation de service, heures complémentaires, congés

La VP RH présente un texte qui est un mémo présentant les droits et devoirs pour certaines catégories d'Enseignants ou Enseignants-Chercheurs. Il ne concerne pas les praticiens hospitaliers, gérés par d'autres textes. Il évoque les équivalences de service, les congés annuels, les congés de maternité, le CRCT (Congés de Recherche pour Conversion Thématique), etc. Il sera complété par des fiches techniques sur l'Intranet dans le cadre d'un vade-mecum. Les fiches préciseront les modalités liées à chaque point du mémo.



Un représentant du collège B souhaiterait savoir si les PRP (Primes pour Responsabilité Pédagogique) rentrent dans le cadre des 50h complémentaires maximum.

La VP RH signale que les PRP s'adressent aux enseignants du 2nd degré alors que la limitation de 50h concerne les Enseignants-Chercheurs titulaires d'une PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche). Il n'y a donc pas de relation entre les deux.

Ce représentant demande également si le CRCT correspond à 6 mois ou à un semestre ; le CRCT est-il par ailleurs fractionnable ?

Le Président répond que la durée est de 6 mois. Il n'est pas fractionnable, mais il faut savoir rester souple.

Un représentant du collège A demande comment on applique la limitation des 50h complémentaires à des enseignants qui interviennent hors de l'UL.

Le Président explique que les enseignements à l'extérieur correspondent à des autorisations de cumul qui sont faites en plus du service. Donc cela ne rentre pas dans le même cadre, la régulation se fait par la signature ou pas de l'autorisation de cumul.

Ce représentant pointe alors qu'il faut faire attention à la manière dont on manipule la règle pour éviter des distorsions entre les titulaires de PEDR qui font des enseignements dans l'Etablissement et ceux qui les font à l'extérieur.

Le Président approuve et propose qu'on fasse préciser sur les fiches de demande de cumul si la personne est bénéficiaire de la PEDR.

Un représentant du collège B trouve que les notes qui précisent certaines règles sur les congés maternité, etc. sont très positives. Mais ce mémo lui est déjà arrivé via sa composante.

Le Président indique que le document a été envoyé aux Directeurs de Collégiums. Il aurait fallu l'assortir de la mention « Document de travail ».

Ce représentant s'interroge sur les enseignements intégrés : c'est une modalité particulière (on ne différencie pas le cours et les TDs). Qui détermine que l'enseignement est intégré ? Quelle base permet de décider qu'une heure d'enseignement vaut 1,16 heure équivalent TD ? Cela a-t-il été prévu dans le référentiel ?

Le Président répond qu'il n'existe pas de texte national. On ne déclare pas comme cela un enseignement intégré. Il fallait que cela soit inclus dans les maquettes d'habilitation.

Une autre représentante du collège B pense qu'il pourrait y avoir un risque que certains enseignants déclarent leurs TD en enseignement intégré afin de passer outre la limitation des heures complémentaires.

Le VP du Conseil de la Formation (CF) répond qu'il faudra sans doute préciser cela au niveau du CF afin que l'attention soit portée à ce point.

La VP RH précise que par ailleurs, les cours magistraux n'existent plus s'il y a des enseignements intégrés.

Vote : 7 abstentions, autres pour.



5. Taux de rémunération des intervenants « Centre de Formation d'Apprentis » à compter du 1^{er} janvier 2015

La VP RH explique que ce point fixe le taux horaire au même tarif que celui pratiqué à l'UL (taux réglementaire).

Vote : 1 abstention, autres pour

6. Lettre de cadrage – campagne d'emplois 2015 (pour information)

Le Président rappelle qu'on est sur le cadrage voté précédemment (économies de masse salariale).

7. Liste d'aptitude des personnels ITRF – AENES, transformation d'emplois (pour information)

Vie Institutionnelle

8. Statuts de l'IUT de Moselle-Est

Le Directeur de l'IUT Moselle-Est (créé en 2005) présente son IUT : 3 implantations (Sarreguemines, St Avoild, Forbach). Bilan positif aussi bien en termes d'enseignement que de recherche, détaillé rapidement.

Le SG explique que les statuts de l'IUT dataient de la création de celui-ci (2005). Ils ont été toilettés afin d'intégrer le fait que l'IUT est une composante du Collégium Technologie. La trame utilisée par l'IUT est commune à celle utilisée par toutes les composantes du Collégium.

Vote : Pour à l'unanimité.

9. Désignation des membres du Comité Electoral Consultatif

Le SG signale que le Président peut s'adjoindre un Comité Electoral Consultatif désigné pour chaque année universitaire. Il veille à la bonne organisation et au suivi des élections. Il se réunira ce jeudi.

Vote : 1 abstention, autres pour.

10. Elections professionnelles (pour information)

Le SG précise qu'un certain nombre d'élections auront lieu le 4/12/2014, à la fois à l'urne (CT UL, CCPANT, CTMESR) et de façon électronique (CAPA, CAPN). A partir d'aujourd'hui, l'UL va intensifier la communication pour informer les personnels et les inciter à voter.

Un de vos représentants souhaite signaler que nous ne nous faisons pas de soucis au niveau de l'Université, on arrivera à organiser le vote sans trop de problèmes même si cela nécessitera beaucoup de travail, mais nous pouvons compter sur les Services Centraux. La crainte est au niveau du vote électronique car les procédures sont lourdes,



peu claires, et on ne va pas inciter ainsi les collègues à voter pour des élections qui sont très importantes.

Le Président nous remercie pour la prise en compte du travail des Services Centraux. Il est important de motiver l'ensemble des collègues à voter. Par exemple, il est difficile de mobiliser les enseignants-chercheurs à voter pour le CT.

Partenariats stratégiques

11. Convention d'association entre l'Université de Lorraine et Centrale- Supélec

Le Président précise que cette convention simple est assez complète, elle permet de faciliter les collaborations et de rendre cohérente de nos offres de formation respectives. Mais elle permet à chaque établissement de conserver ses spécificités. Un laboratoire de l'UL comme le LMOPS est d'ailleurs hébergé à Centrale-Supélec.

Vote : unanimité pour.

12. Convention quinquennale entre l'Université de Lorraine et le CNRS

Convention bilatérale entre l'UL et le CNRS. Elle aussi est complète car la plupart des unités de l'UL sont des UMR avec le CNRS. En revanche, ici, on est au niveau opérationnel, les aspects stratégiques étant intégrés dans la convention de site.

Vote : unanimité pour.

12bis. Adhésion à l'association InnoVENT-E

Le Président indique que l'UL est impliquée dans un certain nombre d'IDEFI. L'action InnoVENT-E est multi-partenariale (INSA, UT, UL, etc.). Il s'agit de créer des formations à destination des PME-PMI pour favoriser par la formation (mise en place de « briques » utilisables en formation tout au long de la vie) les capacités de ces dernières à l'export. C'est une interface avec le monde socio-économique. L'idée serait de déboucher sur la mise en place d'un institut. Le statut proposé (association) est temporaire, on passera à un GIP, un GIE ou autre si l'Institut est créé.

Le SG ajoute que l'assemblée constitutive de l'association (statut temporaire) aura lieu le 24/11. Il s'agit d'une Initiative d'Excellence en formation, dont l'UL est membre fondateur.

Un administrateur note que l'UL est partenaire, donc des collègues vont participer et utiliser des ressources UL pour mettre en place ces formations, or en plus il faut payer 15 k€/an de droits d'entrée. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un tarif préférentiel par rapport aux membres non fondateurs ?

Le Directeur de l'ENSGSI, porteur signale que dans le budget, une grande partie est apportée par l'ANR sur 6 ans. Ce qu'apporte l'UL est la masse salariale des personnels impliqués. Les 15 k€ correspondent à la pérennisation de l'Institut qui sera créé lorsque le financement ANR n'existera plus. En ce qui concerne les non fondateurs, ils devront payer des droits d'entrée mais également s'engager à contribuer à la formation.



Vote : 2 refus de vote, autres pour.

Recherche & Valorisation

13. Détermination du nombre de mois d'invités contingent Conseil Scientifique – année universitaire 2014-2015

Le Président rappelle que nous sommes dans un budget contraint, mais il semble important de maintenir le nombre de mois d'enseignants invités (24 mois). On peut considérer que ce n'est pas suffisant, il faudrait pouvoir mobiliser plus. Des collègues sont amenés à revenir régulièrement. Il pourrait être envisagé d'avoir des sortes de « contrats » pluriannuels avec eux.

Un représentant du collège B voudrait savoir si on peut avoir le nombre de mois invités dont les collègues disposent à l'extérieur

Le Président répond qu'on peut essayer de le faire, mais c'est difficile car certains pays n'ont pas la même façon de procéder. Si on a bien les ordres de mission, il faut voir si la formulation est suffisamment précise.

Vote : 1 abstention, autres pour

14. Attribution du titre "cum merito" de l'Université de Lorraine - modification de la délibération du 8 juillet 2014 à la suite de la publication du décret du 2 septembre 2014 régissant l'éméritat des MCF HdR

Le Président rappelle qu'un dispositif a été mis en place à l'UL, mais il faut l'adapter en fonction des textes de loi parus récemment qui instituent l'éméritat pour les MCF Habilités à Diriger des Recherches.

La Directrice de la Recherche et de la Valorisation complète : le texte voté à l'UL était plus complet que le décret paru (participation à des jurys de thèse, etc.). L'UL s'est rapprochée du Ministère qui a validé. Le titre MCF « cum merito » de l'UL est destiné aux MCF en retraite non HDR ou HDR ne remplissant pas les critères pour l'éméritat.

Vote : unanimité pour.

Etudes & Insertion Professionnelle

15. Droits d'inscription à l'Institut Confucius à compter de l'année universitaire 2014-2015 (complément)

Le Président dit que l'Institut Confucius a vocation à proposer des formations en langues chinoises à destination des étudiants, des entreprises, des particuliers ; organiser des manifestations pour promouvoir la culture chinoise ; favoriser les voyages culturels en Chine. Les tarifs sont réglementaires et doivent passer devant notre CA. En revanche, les Instituts harmonisent entre eux leurs tarifs afin de ne pas se faire concurrence.

Un représentant étudiant pense que les tarifs sont chers pour les étudiants

Le Président répond que les coûts dans des officines privées sont sûrement plus chers que cela. Il n'est pas choqué.



Vote : 1 abstention, autres pour.

17. Création d'une licence professionnelle Métiers de la médiation par les approches artistiques et culturelles, pratiques artistiques et enseignement de la musique

Le VP CF présente une proposition d'ouverture d'une licence. Dans le domaine Art Lettres Langues, on est plutôt pauvres en licences, donc en termes de débouchés, cela cadre avec les demandes du Ministère.

Vote : unanimité pour.

18. Création du Diplôme d'Université (DU) Malting Process Engineering

Le VP CF signale que ce diplôme est porté par l'ENSAIA. Il s'inscrit dans les spécialités de cette Ecole.

Vote : 3 contres, autres pour.

19. Création du Diplôme d'Université (DU) Technologies Avancées en Prothèse Dentaire

Point reporté

20. Création du Diplôme d'Université (DU) Exercice Officinal

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie explique qu'il existe une forte demande de professionnels pour se re-former sur cette pratique. En pharmacie, les 5^{ème} et 6^{ème} années comportent un certain nombre d'UE courtes qui pourront s'intégrer dans les DU. Ceci permettra de faire intervenir des professionnels dans ces cours, financés par les inscriptions aux DU.

Vote : 3 contres, autres pour.

21. Création du Diplôme d'Université (DU) Nutrition Santé - Micronutrition appliquée à la Pratique Officinale

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie note qu'une forte demande du public existe dans ce domaine. Il s'agit donc d'apporter aux pharmaciens une formation pour qu'ils aient une lecture critique sur ce qu'ils vendent.

Un représentant étudiant signale que les coûts sont relativement faibles (1400 €/participant). Mais la marge bénéficiaire (766 €/participant) est forte.

Le Doyen répond que cela est basé sur le fait que des participants ne vont pas suivre tous les modules du DU, mais seulement certains. Et la formation a besoin que le DU fasse des bénéfices afin de financer les intervenants.

Vote : 3 contres, autres pour.



21 bis à quinquies. Conventions de partenariat passées par les organismes de formation aux professions paramédicales (information).

Le VP CF présente des conventions avec la Région Lorraine et l'Agence Régionale de Santé afin de répondre aux obligations d'universitarisation (reconnaissance des grades de Licence et Master) des formations paramédicales.

Un représentant étudiant pose la question du cas de l'IRTS. Les étudiants font 3 ans de formation reconnus comme Bac+2.

Le Président trouve que c'est un peu différent, car des formations communes peuvent être mises en place directement avec l'IRTS. On peut mettre en place une licence pro, mais il faut voir la législation nationale pour les IRTS.

Vie Universitaire

22. Subventions aux associations et organisations étudiantes ayant des élus aux conseils centraux

Le VP Etudiant présente les subventions aux associations étudiantes. Il signale l'avis favorable du CVU.

Vote : 2 refus de vote, 1 abstention, autres pour.

23. Subventions "Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes" (FSDIE)

Le VP Etudiant rappelle l'avis favorable du CVU.

Une de vos représentants est étonnée par la partie fonctionnement financées sur ce type de subvention. Le texte de 2011 ne semble pas parler de fonctionnement pour les associations, sans l'interdire.

Le VP Etudiant répond que c'était un choix des associations que d'inclure du fonctionnement.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

24. Attribution du reliquat de l'enveloppe FSDIE à la mission Handicap

Le VP Etudiant propose de verser le reliquat de l'enveloppe (3889 €) à la mission handicap.

Vote : unanimité pour.



Patrimoine Immobilier

25. Acquisition d'une parcelle de terrain (rue Lionnois) appartenant à la ville de Nancy et mandat au Président pour signer les actes afférents à l'acquisition

Le DGS explique qu'il s'agit d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et situé dans une emprise Universitaire. Les frais seront à la charge de l'ANSS.

Vote : unanimité pour.

26. Résiliation du bail emphytéotique relatif au Musée Aquarium de Nancy et mandat au Président pour signer les actes afférents

Le DGS signale qu'en 1930, la ville et le Recteur d'académie ont signé une convention (bail de 90 ans) pour que l'Université acquière 1400 m² de terrain sur lequel l'aquarium muséum a été construit. Le bail a été reconduit pour 99 ans en 1991. Nous n'assumons plus d'obligations sur le site (c'est la mairie de Nancy qui entretient), la résiliation nous libère donc.

Un représentant étudiant pense que le bail permettait quand même d'avoir un lien particulier avec le muséum aquarium.

Le Président le rassure : la convention sur l'animation scientifique est disjointe du bail, donc la résiliation du bail ne change rien de ce point de vue.

Vote : unanimité pour

International

27. Proposition d'amendement concernant les critères d'attribution de deux dispositifs financiers gérés par la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) pour financer la mobilité internationale sortante des étudiants : aides à la mobilité internationales de l'Université de Lorraine et bourses de mobilité internationale sur critères sociaux du ministère, à compter du 1er janvier 2015

Point reporté

Fin du CA à 14h50

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS